

LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP 10 DE LA CDB MARDI 19 OCTOBRE 2010

La séance plénière du matin a entendu les déclarations régionales. Le Groupe de travail I a examiné les projets de décisions sur la biodiversité des aires marines et côtières et les aires protégées et le Groupe de travail II a examiné les projets de décisions sur les opérations de la Convention, le mécanisme de financement et la stratégie de mobilisation des ressources. Les négociations sur l'APA ont porté sur la relation avec d'autres accords, les situations d'urgence, les savoirs traditionnels et le respect des dispositions.

LA PLENIERE

Le Yémen, au nom du G-77/CHINE, a appelé: à la mise en œuvre des trois objectifs de la CDB dans le soutien mutuel; à la conclusion des négociations sur le protocole sur l'APA; à une révision du plan stratégique et de la stratégie de mobilisation des ressources; à s'assurer de l'adhésion universelle à la CDB; à maximiser les ressources pour financer la participation des pays en développement aux réunions de la CDB; et, à combler immédiatement les lacunes dans les dispositions administratives prises entre le PNUE et le Secrétariat de la CDB.

Le BRESIL, au nom des Pays riches en biodiversité, aux vues similaires (LMMC), des Pays d'Asie-Pacifique partageant les mêmes vues (PGAF) et du GRULAC, a appelé à un accord sur un paquet englobant l'APA, le plan stratégique et la stratégie de mobilisation des ressources, en vue du Sommet de Rio+20. Le délégué a recommandé que le protocole sur l'APA comprenne les dérivés, des dispositions fortes sur le respect des obligations, et la reconnaissance des droits des communautés autochtones et locales (CAL). Le Malawi, au nom du GROUPE AFRICAIN, a également accordé la priorité à l'APA, au plan stratégique et à la stratégie de mobilisation des ressources, appelant à un régime d'APA complet et prévisible, permettant de soutenir l'utilisation durable de la biodiversité. La Malaisie, au nom des LMAP, a mis en garde contre un "protocole de vide" sur l'APA, soulignant la nécessité d'y intégrer les dérivés, des mesures de respect des obligations efficaces, et les savoirs traditionnels (ST) comme thème transversal. Le Mexique, au nom du GRULAC, a parlé de "l'ensemble indivisible" devant être adopté par la CdP 10 pour la création d'un cadre de coopération internationale vertueux.

L'Ukraine, au nom de la CEE, a mis l'accent sur l'importance de finaliser le protocole sur l'APA et de fixer des objectifs clairs et réalistes dans le plan stratégique, en liaison avec des ressources adéquates pour la mise en œuvre. L'UE a souligné la nécessité: de veiller à une utilisation plus efficace des ressources provenant de sources publiques et privées pour la mise en œuvre du plan stratégique; d'adopter un protocole d'APA significatif; d'envoyer au Sommet de Rio+20 un message fort sur la biodiversité et le développement durable; de renforcer la coopération entre les Conventions de Rio et d'intégrer la biodiversité dans d'autres secteurs, et d'impliquer le secteur privé.

L'INDE a donné la priorité au plan stratégique, à la stratégie de mobilisation des ressources, au protocole sur l'APA et à la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (PISPBSE) et a offert d'accueillir le secrétariat de la PISPBSE. Le délégué a également fait remarquer que certains objectifs du plan stratégique sont trop ambitieux pour les pays en développement ne disposant pas d'un soutien adéquat, qu'ils ne sont pas entièrement fondés sur la science et qu'ils ne sont pas accompagnés d'un système de surveillance approprié. Vanuatu, au nom des ILES DU PACIFIQUE, a souligné le besoin de ressources financières suffisantes et de temps pour mettre en œuvre le plan stratégique.

Le FIAB a demandé que toutes les décisions de la CdP reconnaissent et respectent: les droits des autochtones; le rôle des femmes autochtones; les savoirs traditionnels; et la participation pleine et effective des peuples autochtones dans la prise de décisions de la CDB, signalant que les négociations n'ont pas dûment pris en compte les contributions apportées par les peuples autochtones.

GROUPE DE TRAVAIL I

LA BIODIVERSITE MARINE ET COTIERE:

L'Indonésie et Fidji ont proposé un nouveau texte soulignant l'importance du financement pour la protection des récifs coralliens. La NOUVELLE ZELANDE a recommandé l'alignement du programme de travail sur le plan stratégique et le programme de travail relatif aux AP. L'organisation NATURE CONSERVANCY a appelé à renforcer les liens entre le programme de travail, le plan stratégique et les OMD. Le PAKISTAN a suggéré d'ajouter une référence à la menace posée par les déversements d'hydrocarbures.

Le FIAB a encouragé: la reconnaissance des savoirs traditionnels et des pratiques traditionnelles de gestion durable; la participation pleine et effective des peuples autochtones dans l'élaboration des politiques, la mise en œuvre et le suivi à tous les niveaux; et la conduite d'études d'impacts du changement climatique sur la biodiversité marine et sur les moyens de subsistance des peuples autochtones. Le COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI A LA PECHE ARTISANALE a appelé à rendre obligatoire l'implication des communautés dans la protection de la biodiversité marine et au respect de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA). L'UNU a appelé à l'intégration des savoirs traditionnels dans la conservation de la biodiversité marine.

Le changement climatique: La MALAISIE, la République démocratique du Congo, au nom du GROUPE AFRICAIN et le TIMOR LESTE ont plaidé pour la tenue d'un atelier d'experts sur les impacts du changement climatique sur les zones océaniques. La THAÏLANDE, L'EGYPTE, le CANADA, l'INDE et le HONDURAS ont préféré un atelier conjoint d'experts de la CDB et de la CCNUCC pour promouvoir une meilleure compréhension des questions d'intérêt commun. La TANZANIE, le COSTA RICA, VENEZUELA, l'URUGUAY, le GUATEMALA, HAÏTI, le PAKISTAN et la JAMAÏQUE ont préféré demander à la CDB d'intégrer l'interaction entre les océans et le changement climatique dans une future collaboration avec la CCNUCC, le SALVADOR proposant l'intégration d'alternatives d'atténuation et d'adaptation. La PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE a souligné que l'atelier d'experts peut aboutir à une collaboration CDB-CCNUCC.

Les zones écologiquement ou biologiquement sensibles: Le CANADA, l'INDE, le HONDURAS, le GUATEMALA et l'UKRAINE, s'exprimant également au nom de la GEORGIE et la FEDERATION DE RUSSIE, ont soutenu l'idée de mettre en exergue le rôle clé de l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de faciliter la désignation des zones écologiquement ou biologiquement sensibles situées dans les régions au-delà de la juridiction nationale. Le GROUPE AFRICAIN, HAÏTI et le VENEZUELA ont préféré mettre l'accent sur l'identification des zones écologiquement ou biologiquement sensibles par la CDB comme étant distincte de la détermination des réponses politiques et de gestion. La THAÏLANDE, FIDJI et L'EGYPTE ont proposé une combinaison des deux options.

Le GROUPE AFRICAIN a appelé à mettre les critères scientifiques devant encadrer l'identification des zones écologiquement ou biologiquement sensibles situées dans les habitats de haute mer et des eaux profondes, à la portée des organisations régionales des pêches (ORGP). L'UICN a encouragé les parties à s'appuyer sur les critères de la CDB sur les zones écologiquement ou biologiquement sensibles.

La JAMAÏQUE a proposé de supprimer les paragraphes appelant à l'établissement d'un inventaire mondial des zones écologiquement ou biologiquement sensibles de la CDB situées dans les régions au-delà de la juridiction nationale, tandis que BIRDLIFE INTERNATIONAL, CENSUS OF MARINE LIFE et le WWF ont apporté leur appui à l'établissement de cet inventaire. La FAO a appelé à un processus plus participatif dans les travaux de la CDB consacrés à l'identification des zones écologiquement ou biologiquement sensibles.

Les aires marines protégées (AMP): Le GROUPE AFRICAIN a appuyé la référence à un processus visant à la désignation d'aires marines protégées dans les zones au-delà de la juridiction nationale, dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, tandis que le Venezuela a proposé la suppression de cette référence. La DEEP SEA CONSERVATION

COALITION a recommandé: protéger les frayères, une coopération solide entre la CDB et les ORGP, et a encouragé l'Assemblée générale à établir un processus permettant l'établissement d'AMP dans les zones au-delà de la juridiction nationale en tant que question hautement prioritaire.

Le président Hufler a proposé, et les délégués ont approuvé: la levée des crochets autour des ORGP; la "mise de côté" du texte appelant à la collaboration avec la CCNUCC en attendant l'achèvement des discussions sur le projet de décision consacré au changement climatique, et l'établissement d'un groupe de contact, présidé par Renée Sauvé (Canada), sur le reste de la décision.

LES AIRES PROTEGEES: Le président Hufler a proposé, et les délégués ont accepté, de ne pas émettre d'observations sur les questions ayant trait aux changements climatiques, au FEM, aux AMP et à la coopération entre les Conventions de Rio, étant donné qu'elles seront examinées dans le cadre d'autres points de l'ordre du jour.

L'Egypte, au nom des PAYS ARABES, a proposé d'intégrer les aires protégées dans les travaux de la PISPBASE. La SUISSE a plaidé pour un programme conjoint entre les Conventions de Rio, sur les aires protégées, la biodiversité, le changement climatique et la dégradation des terres. Le BRESIL, appuyé par l'INDE, a suggéré d'inclure une définition des réseaux écologiques et des couloirs biologiques dans une note en bas de page. Le BOTSWANA a souligné l'importance des "aires protégées transfrontières" pour améliorer la connectivité. L'AUSTRALIE a appelé à une souplesse permettant d'établir une distinction entre les différentes catégories d'aires protégées.

Finances durables: Le BRESIL a proposé de faire référence plutôt aux "pays développés parties" qu'aux pays donateurs. Le BELARUS a appelé à l'élaboration de directives méthodologiques pour l'estimation des coûts de l'établissement des AP. La NORVEGE a proposé que le texte sur le financement durable soit vérifié avec les autres décisions portant sur le financement.

Le délégué des PHILIPPINES, appuyé par la CHINE, l'ARGENTINE, l'INDE, le HONDURAS, l'INDONESIE et SAINTE LUCIE, a proposé la suppression des crochets entourant le libellé appelant à la fourniture d'un appui financier adéquat, prévisible et en temps opportun aux pays en développement. L'URUGUAY a proposé un texte rappelant à la CCNUCC de prêter attention aux mécanismes de financement de la CCNUCC liés aux AP. L'UE a souligné le rôle des SPANB comme base pour l'accès aux ressources, au titre de la cinquième reconstitution du FEM, et la nécessité d'intégrer les rapports consacrés aux AP établis au titre du plan stratégique. Le NEPAL a souligné que l'augmentation du nombre d'aires protégées nécessite une augmentation du financement.

La Gouvernance: Fidji, au nom des ILES DU PACIFIQUE, a rappelé l'importance de la gestion des aires protégées par les communautés autochtones. L'UE a soutenu la participation pleine et effective des communautés autochtones et locales, conformément à la législation nationale et aux obligations internationales. Le FIAB a appelé à la pleine participation des peuples autochtones à la gestion et à la gouvernance des aires protégées.

L'INDONESIE a attiré l'attention sur la gestion des écosystèmes situés hors des aires protégées, sur les aires conservées communautaires et autochtones, sur la restauration des écosystèmes et sur l'utilisation coutumière durable. La FAO a appelé à des normes et à de meilleures pratiques pour minimiser l'érosion de la biodiversité dans et autour de AP. NATURE CONSERVANCY, WWF, BIRDLIFE INTERNATIONAL et

l'ALLIANCE DE LA CDB ont souligné: la protection des zones de droit, l'amélioration de la gestion, l'intégration des AP dans les stratégies d'atténuation des, et d'adaptation aux changements climatiques, et la nécessité d'un financement accru provenant des mécanismes traditionnels et de mécanismes novateurs.

GROUPE DE TRAVAIL II

OPERATIONS DE LA CONVENTION: Le programme de travail pluriannuel: L'UE a demandé que l'accent soit mis sur la mise en œuvre de la CDB et du plan stratégique aux niveaux national et régional. La NORVEGE et le GROUPE AFRICAÏN ont suggéré de faire de l'APA le principal point de l'ordre du jour de la CdP 11, tandis que le délégué des Philippines a souligné qu'une fois adopté, le protocole sur l'APA aura ses propres structures opérationnelles. L'UE a suggéré qu'un message fort pour le Sommet de Rio+20 soit élaboré par La GTEA 4.

Au sujet de la périodicité des réunions, le MEXIQUE, la BOSNIE-HERZEGOVINE et le BRESIL ont recommandé que la Conférence des Parties ait lieu tous les trois ans. GRENADE, SAINTE LUCIE et la THAILANDE ont appuyé la tenue de réunions semestrielles de la CdP et de la CdP/RdP, avec deux réunions intersessions de l'OSASTT. Le CANADA, le JAPON, la MALAISIE et l'UE ont suggéré que la question soit examinée à la CdP 11, alors que le BRESIL et le GROUPE AFRICAÏN ont plaidé pour son examen à la CdP 12. La Papouasie-Nouvelle-Guinée, au nom des ILES DU PACIFIQUE, a souligné l'importance du programme de travail sur la biodiversité insulaire et a appelé à l'établissement d'un GSET pour faciliter son examen avant la CdP 11.

Cinquième rapport national: CUBA et le GROUPE AFRICAÏN ont suggéré de fournir au FEM un mandat clair de mettre à disposition des fonds pour l'élaboration du rapport. L'UE a appuyé la soumission des rapports nationaux en 2014, et d'aligner la présentation des cinquième et sixième rapports pour permettre la mesure de l'évolution. La NOUVELLE ZELANDE, l'AUSTRALIE et SAMOA ont appelé à une approche harmonisée et intégrée de la notification.

Interface science-politique: Plusieurs délégués ont appuyé la création d'une PISPBSE. Le CANADA a souligné les synergies possibles et les interactions entre la PISPBSE, l'OSASTT et d'autres organes de la CDB. Le BRESIL a déclaré que les questions clés, telles que celles du financement et de la gouvernance doivent être déterminées par le Conseil d'administration du PNUE.

Efficacité de l'OSASTT: Le GROUPE AFRICAÏN et la NOUVELLE ZELANDE ont appuyé l'idée de demander au Secrétaire exécutif de soumettre un modus operandi provisoire applicable à la relation entre l'OSASTT et la PISPBSE, à la CdP 11. La CHINE a demandé d'attendre le résultat du Conseil d'administration du PNUE avant de discuter de la relation avec la PISPBSE. Le CANADA a souligné que la référence à la mobilisation des ressources pour les rapports volontaires dépasse le mandat de l'OSASTT. La NORVEGE s'est opposée à la création de systèmes d'informations supplémentaires. La COLOMBIE a souligné que l'OSASTT devrait fournir des orientations concernant l'allocation optimale des ressources. La CHINE et l'INDE ont demandé des précisions sur les GSET proposés. La NORVEGE a plaidé pour la tenue de réunions conjointes des organes des Conventions de Rio chargés de fournir des avis scientifiques, tandis que l'INDE a exprimé des craintes en raison de leurs mandats divergents.

Les thèmes nouveaux et émergents: Le délégué des PHILIPPINES a mentionné la biologie de synthèse et la géo-ingénierie, appelant à l'application du principe de précaution.

Retraite des décisions de la CdP: L'INDE a suggéré un minimum de huit années entre l'adoption et l'examen de la retraite des décisions.

LE MECANISME DE FINANCEMENT: Un représentant du FEM a présenté le rapport du FEM (UNEP/CBD/COP/10/6). La SUISSE, la NOUVELLE ZELANDE et le JAPON ont mis en exergue l'augmentation des contributions des donateurs au titre de la cinquième reconstitution du FEM. L'UE a déclaré que le plan stratégique révisé devrait constituer le futur guide du FEM. Le CANADA a déclaré que des priorités programmatiques cohérentes doivent être communiquées au FEM. Le MEXIQUE et l'AFRIQUE ont appelé à un soutien supplémentaire adéquat pour la mise en œuvre des SPANB. La CCD a appelé à une collaboration accrue avec la CDB et le FEM pour favoriser le soutien mutuel dans la réalisation des objectifs des Conventions de Rio. Le FIAB a appelé à l'élaboration d'une politique pour les peuples autochtones dans le cadre du mécanisme de financement.

STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES : Le BRESIL et les PHILIPPINES ont indiqué que la mise en œuvre efficace de la CDB continuait à être gênée par l'insuffisance et le caractère imprévisible des ressources financières et que les pays industrialisés doivent remplir leurs obligations consistant à fournir des fonds nouveaux. Le KENYA a appelé à la mise en place d'un mécanisme de surveillance à cet égard. Le BRESIL a appuyé l'intégration d'objectifs quantitatifs et d'indicateurs dans la stratégie. L'UE a déclaré qu'un équilibre entre l'ambition du plan stratégique, la capacité adéquate et l'engagement, y compris sur le plan des ressources financières, doit être assuré. Le MALAWI a indiqué que la mobilisation des ressources devrait inclure une rubrique consacrée à la mise en œuvre de l'APA.

Au sujet des mécanismes financiers novateurs, le GROUPE AFRICAÏN, l'UE et la CHINE ont souligné que de tels mécanismes visent à compléter et non à remplacer, le mécanisme de financement. La BOLIVIE a déclaré que les ressources financières doivent provenir de fonds publics des pays industrialisés, attirant l'attention sur la "dette écologique" à l'égard des pays en développement. Le GROUPE AFRICAÏN et la MALAISIE ont fait objection à la référence au Mécanisme pour un développement vert et le JAPON, à toutes les références faites à des initiatives spécifiques. La NORVEGE a appelé à la mise en place de stratégies nationales de mobilisation de ressources financières permettant d'accéder aux ressources publiques et privées, y compris en utilisant l'approche de l'étude de l'Economie des écosystèmes et de la biodiversité (EEB). Le JAPON a souligné que la mise en œuvre du plan stratégique révisé exige un financement supplémentaire qui pourrait être obtenu par le biais de mécanismes financiers novateurs. Le FIAB a exprimé la crainte de voir les mécanismes financiers novateurs risquer d'exercer une influence négative sur les terres et ressources autochtones, et a appelé à la reconnaissance du droit à l'autodétermination et du CPCC libre. ECONEXUS a déclaré que la promotion de mécanismes financiers innovants est une déviation de la véritable priorité qui consiste à assurer un financement public pour la conservation de la biodiversité et à éradiquer les subventions défavorables. La représentante a averti que le Mécanisme pour un développement vert et les mécanismes similaires promeuvent de nouveaux droits d'accès et de propriété qui sont en concurrence avec les droits des communautés autochtones et locales.

Le coprésident Luna a invité M.F. Farooqui (Inde) et Robert Lamb (Suisse) à modérer de nouvelles consultations sur les questions financières.

LE COMITE CONSULTATIF INFORMEL SUR L'APA

RELATIONS AVEC D'AUTRES ACCORDS (ARTICLE 3 BIS): Dans le CCI, les délégués ont convenu de stipuler que rien dans le protocole n'affectera les droits des parties découlant d'autres accords, sauf si leur exercice constituerait une menace sérieuse pour la biodiversité, et que ce texte ne crée pas une hiérarchie entre le protocole et d'autres instruments. Au sujet du texte appelant à des mises en œuvre dans le soutien mutuel, le coprésident Hodges a suggéré de supprimer la référence aux travaux et pratiques en cours au titre d'autres accords. Le GROUPE AFRICAÏN, le GRULAC et les LMAP ont approuvé, mais l'UE, le CANADA et l'Australie s'y sont opposés. Dans un groupe restreint, les délégués ont convenu de la nécessité de reconnaître la valeur des travaux et pratiques en cours au titre d'autres accords pertinents, mais pas de la façon dont celles-ci devaient être référencées. Le groupe restreint a décidé de reprendre les discussions après avoir résolu les questions en suspens relatives aux situations d'urgence.

LES SITUATIONS D'URGENCE (ARTICLE 6 (b)): Dans un groupe restreint, les délégués ont examiné une proposition des coprésidents Paulino Franco Neto Carvalho (Brésil) et François Pythoud (Suisse) stipulant que les parties doivent tenir dûment compte des urgences de santé et prendre en considération la nécessité de procédures d'accès accélérées/simplifiées, à condition qu'il y ait un partage juste et équitable des avantages, y compris par l'accès, de ceux qui en ont besoin, en particulier dans les pays en développement, à des traitements abordables. Les délégués ont avancé de nombreuses propositions, aboutissant à un texte lourdement croché, mais il est convenu que l'article se réfère: aux situations d'urgence pour la santé humaine, animale et végétale; à la définition des situations d'urgence et/ou la référence aux accords internationaux pertinents; aux procédures d'accès simplifiés ou rapides et au partage des avantages.

SAVOIRS TRADITIONNELS (ARTICLE 9): Au terme de consultations officieuses, les délégués ont accepté une référence stipulant que, conformément à la législation nationale, les parties prendront en considération, selon ce qu'il convient, les lois coutumières des communautés autochtones et locales, les protocoles et les procédures communautaires, dans l'utilisation des savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques.

Au sujet des savoirs traditionnels relevant du domaine public, les délégués n'ont pu s'entendre ni sur le point de savoir si les parties doivent "encourager" les utilisateurs des savoirs traditionnels à prendre des mesures pour le partage des avantages ou "exiger" d'eux de prendre de telles mesures. L'INDONESIE et la CHINE, contrées par le CANADA, ont insisté sur "exiger". Les deux parties ont préféré la suppression de la référence si leur formulation n'est pas acceptée.

RESPECT DES OBLIGATIONS (ARTICLE 13): au sujet du chapeau de cette disposition, le groupe restreint a tenu un débat préliminaire sur le texte rédigé par les coprésidents Shikongo et Lago et qui stipule que les parties prendront des mesures, selon ce qu'il convient, pour surveiller l'utilisation des ressources génétiques en appui au respect des obligations. Plusieurs formulations de rechange ont été proposées, la discussion se concentrant sur: le point de savoir s'il convenait de se référer au respect, en général, ou au respect du CPCC et des CMC, comme soutenu par les pays en développement; le point de savoir s'il y avait lieu d'ajouter une référence à l'amélioration de la transparence, comme suggéré par les pays industrialisés, et la question de savoir où placer cela dans le texte et si, outre la surveillance, les parties devaient présenter des "rapports" sur l'utilisation des ressources génétiques.

S'agissant des points de contrôle, les délégués ont débattu, entre autres: du point de savoir si le texte doit rester général ou si des détails devaient y être intégrés; du type d'information qui doit être transmis à l'autorité nationale compétente en vue de faire respecter les obligations établies en vertu de l'article 12 sur le respect de la législation nationale; du point de savoir si la charge de collecte d'informations devait incomber aux pays fournisseurs ou aux pays utilisateurs et la possibilité pour la CdP/RdP de décider des renseignements requis. Suite à un exercice de rédaction au cours duquel les délégués ont enregistré toutes leurs préoccupations dans le texte par l'insertion de formulations ou le placement d'autres entre crochets, les coprésidents ont établi un groupe privé qui a poursuivi les délibérations dans la soirée.

LES GROUPE DE CONTACT

PLAN STRATEGIQUE: Le groupe de contact sur le plan stratégique, coprésidé par Asghar Fazel (Iran) et Finn Katerås (Norvège), a tenu un débat sur la formulation possible pour l'objectif de 2020, puis, est passé à l'examen d'autres objectifs contenant des dispositions crochétes.

BUDGET: Le groupe du budget a examiné trois scénarios budgétaires, y compris une proposition de scénario de croissance, ou le maintien du budget du programme en termes réels ou nominaux. Les délégués ont également examiné les implications financières liées à l'APA, et ont demandé au Secrétariat de modifier les propositions en conséquence. Les délibérations se poursuivront jeudi.

DANS LES COULOIRS

Après la réception de fantaisie organisée lundi soir et le programme des déclarations régionales, mardi, les délégués à la CdP 10 sont passés rapidement au travail, les deux groupes de travail s'attaquant chacun à son ordre du jour et établissant leurs premiers groupes de contact. Les opinions sont différentes quant à l'efficacité du travail accompli jusque là, certains soulignant que la conclusion rapide de la première lecture de nombreux points de l'ordre du jour, ne doit pas être surestimée, car l'accord final sur de nombreuses questions est subordonné à la conclusion d'accords sur d'autres, mentionnant principalement les sujets touchant au financement et aux changements climatiques. Certains ont craint de voir la CdP 10 entrer dans plutôt "un mode de prolifération de processus," que dans "un mode de travail". D'autres, toutefois, ont accueilli avec satisfaction l'évolution vers le traitement d'autant de questions que possible, le plus tôt possible.

Réunis dans leur "univers parallèle" dans un coin éloigné du centre de Conférence de Nagoya, les délégués à l'APA ont déjà perdu le compte du nombre de groupes restreints tenus sur les thèmes particuliers. Dans leur course d'une salle de réunion à l'autre, la plupart des participants affichaient un optimisme prudent. L'un d'eux a dit ceci: "Par rapport aux négociations passées, nous allons à la vitesse de la lumière, mais au regard de la tâche qui nous attend, nous sommes encore beaucoup trop lents". Un autre a expliqué que les délégués sont actuellement en train d'exploiter l'espace nouvellement créé pour un nouvel accord, certains pays étant arrivés avec de nouvelles instructions, "mais tôt ou tard nous allons être face au mur, et alors le défi consistera à sortir les questions politiques que nous voulons voir être résolues par nos ministres la semaine prochaine".

Dans l'intervalle, à l'extérieur, les médias ont parlé de scepticisme à la fois chez les ministres des pays industrialisés et chez ceux des pays en développement, ce qui a mené certains à se demander si tous les ministres étaient vraiment prêts à conclure une entente à Nagoya.